Déclaration relative à la protection des données lors du traitement de données à caractère personnel collectées à des fins d'assurance et de gestion des déclarations de sinistres

Pour l'Office européen des brevets (OEB), la protection de votre vie privée est de la plus haute importance. Nous nous engageons à respecter et à protéger vos données à caractère personnel ainsi qu'à garantir vos droits en tant que personne concernée. Toutes les données à caractère personnel qui vous identifient directement ou indirectement seront traitées de manière licite, loyale et avec toutes les précautions nécessaires.

Le traitement de ces données est régi par le règlement relatif à la protection des données de l'OEB (RRPD).

Les informations contenues dans la présente communication sont fournies en vertu des articles 16 et 17 du RRPD.

La présente déclaration porte sur le traitement de données à caractère personnel relatives à la gestion des déclarations de sinistres.

1. Quelles sont la nature et la finalité de l'opération de traitement ?

Les données à caractère personnel sont nécessaires au traitement et au règlement des sinistres.
Un formulaire de déclaration de sinistre comprend généralement les données à caractère personnel communiquées par la personne concernée. Ce formulaire est normalement déposé auprès du département de la sécurité du service d'exploitation des bâtiments de l'OEB.
Chaque sinistre doit être évalué au cas par cas. L'équipe chargée des questions d'assurance de l'OEB est impliquée dans cette évaluation. Selon le sinistre et la partie fautive, la déclaration pourra être communiquée au courtier d'assurance/aux assureurs de l'OEB à des fins de gestion.

2. Quelles données à caractère personnel traitons-nous ?

Les catégories de données à caractère personnel traitées sont les suivantes :

- nom et prénom ;
- adresse électronique ;
- adresse privée (pour les personnes externes) ;
- numéro d'immatriculation et numéro de police d'assurance automobile - s'il s'agit d'un sinistre automobile ;
- détails des réservations de voyages (pour les membres du personnel de l'OEB)
- images, séquences vidéo lorsque nécessaire ;
- toutes autres données communiquées par la partie concernée.

3. Qui est responsable du traitement des données ?

Les données à caractère personnel sont traitées sous la responsabilité de la *DG 4 - DP 4.4 – Administration générale*, agissant en qualité de responsable délégué du traitement à l'OEB.

Les données à caractère personnel sont traitées par les agents de l'OEB participant à la gestion des déclarations de sinistres.

4. Qui a accès à vos données à caractère personnel et à qui sont-elles communiquées ?

Les données à caractère personnel sont communiquées selon les besoins à un nombre limité de membres du personnel de l'OEB travaillant dans l'équipe chargée des assurances, le service chargé de l'exploitation des bâtiments, le service chargé de l'entretien des bâtiments, l'équipe en charge de la sécurité et la DP Finance.

Des données à caractère personnel peuvent être communiquées à des prestataires de services tiers : le courtier d'assurance de l'OEB et les assureurs respectifs, les assureurs automobiles de l'OEB et, en fonction de la partie fautive et uniquement au cas par cas, à l'assureur du prestataire de services tiers.

Les données à caractère personnel seront communiquées uniquement aux personnes habilitées qui sont responsables des opérations de traitement correspondantes. Elles ne seront pas utilisées à d'autres fins ou communiquées à d'autres destinataires.

5. Comment protégeons-nous et préservons-nous vos données ?

Nous prenons les mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour préserver vos données à caractère personnel et les protéger contre la destruction, la perte ou l'altération accidentelles ou illicites, ainsi que contre toute divulgation non autorisée ou tout accès non autorisé.

L'ensemble des données à caractère personnel est conservé dans des applications informatiques sécurisées conformément aux normes de sécurité de l'OEB. Des niveaux d'accès appropriés sont accordés à titre individuel aux seuls destinataires mentionnés ci-dessus.

Les mesures de sécurité de base suivantes s'appliquent :
Une obligation de confidentialité est contractuellement prévue avec le courtier d'assurance de l'OEB et les assureurs de l'OEB.
Les données à caractère personnel sont communiquées avec la boîte de réception commune insurance@epo.org, dont seule l'équipe chargée des assurances dispose des droits d'accès.

6. Comment pouvez-vous accéder à vos données, les rectifier et les recevoir, en demander l'effacement, en limiter le traitement ou vous opposer à celui-ci ? Vos droits peuvent-ils être restreints ?

Vous avez le droit d'accéder à vos données à caractère personnel, de les rectifier et de les recevoir, de les effacer, ainsi que d'en limiter le traitement ou de vous opposer à celui-ci, comme le prévoient les articles 18 à 24 RRPD.

Si vous souhaitez exercer l'un de ces droits, veuillez envoyer une demande écrite détaillée au responsable délégué du traitement à l'adresse DPL_PD44@EPO.org

Nous répondrons à votre demande dans les meilleurs délais et, en tout état de cause, dans un délai d'un mois à compter de la réception de votre demande. Toutefois, conformément à l'article 15(2) du RRPD, ce délai peut être prolongé de deux mois supplémentaires si nécessaire, compte tenu de la complexité et du nombre de demandes reçues. Toute prolongation de délai vous sera notifiée.

7. Sur quelle base juridique se fonde le traitement de vos données ?

Les données à caractère personnel sont traitées sur le fondement de l'article 5a RRPD : le traitement est nécessaire à la gestion et au fonctionnement de l'OEB.

8. Pendant combien de temps les données peuvent-elles être conservées ?

Les données à caractère personnel sont conservées uniquement pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard de la finalité de leur traitement.

Les données à caractère personnel seront supprimées dans un délai maximum de 10 ans après la fin de la gestion du sinistre.

Dans les dossiers impliquant un recours formel ou un contentieux, le procédé de gestion du sinistre sera considéré comme clos à la clôture des procédures de recours ou de contentieux.

9. Personnes à contacter et coordonnées

Si vous avez des questions concernant le traitement de vos données à caractère personnel, veuillez contacter le responsable délégué du traitement à l'adresse DPL_PD44@epo.org

Vous pouvez également contacter notre responsable de la protection des données à l'adresse dpo@epo.org.

Réexamen et exercice des voies de recours
Si vous considérez que le traitement porte atteinte à vos droits en tant que personne concernée, vous avez le droit de demander un réexamen par le responsable délégué du traitement en vertu de l'article 49 RRPD et le droit d'exercer des voies de recours en vertu de l'article 50 RRPD.